

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 17 juin 2010, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : Mme Henriette Zihlmann, 1^{ère} vice-présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Henriette Zihlmann, 1^{ère} vice-présidente, ouvre la séance : "Comme vous pouvez le constater, Mme Talika Gerber, présidente du Conseil de ville, est absente pour des raisons professionnelles. Aussi en tant que 1^{ère} vice-présidente, je me dois de la remplacer. Je vous demande de bien vouloir vous montrer indulgents tout au long de cette séance, car il s'agit pour moi d'une première et, à mes yeux, il s'agit du Conseil de ville le plus compliqué de l'année."

Mme Henriette Zihlmann, 1^{ère} vice-présidente, adresse ses salutations à tous les membres. Elle salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal in corpore. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse. Ils sont remerciés pour les informations publiées concernant les débats. Il est constaté la présence de M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui répondra aux éventuelles questions concernant les comptes 2009, ainsi que de Mme Rachel Geiser, apprentie de 2^{ème} année à la Chancellerie municipale. La bienvenue est également souhaitée au Conseiller de ville, M. Bernard Wolf, SOC, nommé en remplacement de M. Clément Strahm, démissionnaire. Il lui est souhaité beaucoup de plaisir lors des débats, et il est remercié pour son engagement au service de la communauté. M. Clément Strahm, SOC, est également remercié pour le travail réalisé.

En raison de la démission de M. Clément Strahm, SOC, scrutateur, il est demandé de procéder à son remplacement pour la présente séance.

M. Patrick Linder, SOC : "Nous proposons M. Vital Carnal, SOC."

M. Vital Carnal, SOC, est nommé scrutateur pour la séance de ce soir.

Mme Henriette Zihlmann, 1^{ère} vice-présidente, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour. Aucun changement n'est apporté.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2010
3. Communications de la présidente et du maire
4. Don du Conseil de ville – ratification
5. Adoption du rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2009
6. Comptes 2009 : Attribution de CHF 72'000.- au financement spécial "Entretien immeubles du patrimoine administratif" – décision
7. Adoption des comptes communaux 2009
8. Rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier – approbation éventuelle
9. Votation d'un crédit additionnel de CHF 20'000.- à la Coopérative de la patinoire pour pouvoir commencer à faire la glace au mois d'août – décider du mode de financement – décision

10. Charte de collaboration Tramelan - Saint-Imier – adoption et dissolution du Groupe de suivi pour une collaboration intercommunale avec la Municipalité de Tramelan
11. Rapport intermédiaire de la commission des finances concernant la motion "Etude structurelle et analyse des charges de fonctionnement" – décision
12. Motions et interpellations
13. Réponses aux motions et interpellations
14. Petites questions
15. Réponses aux petites questions
16. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Yves Houriet (PLR), M. John Buchs (PLR), M. Eric Achermann (PLR), M. Eric Schweingruber (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Roland Amstutz (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), Mme Danièle Kiener (SOC), M. François Nyfeler (SOC), M. Jean Pascal Lüthi (SOC), M. Patrick Linder (SOC), M. Vincent Scheidegger (SOC), Mme Christiane Baur Widmer (SOC), M. Johan Wermeille (SOC), M. Bernard Wolf (SOC), M. Vital Carnal (SOC), M. Patrick Tanner (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Henriette Zihlmann (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Michael Oppliger (AJU) et M. Pierre-Yves Baumann (FC).

Sont excusés : M. Walter Von Kaenel (PLR), M. Christian Schluep (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Cornelio Fontana (PLR), Mme Talika Gerber (PLR) et M. Jacques Vuitel (AJU).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2010

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications de la présidente et du maire

Mme Henriette Zihlmann, 1^{ère} vice-présidente, s'est informée auprès de Mme Talika Gerber, présidente, concernant ce point de l'ordre du jour. Il n'y a pas de communication particulière à faire ce soir.

M. Stéphane Boillat, maire : "Il n'a échappé à personne que le Conseil municipal a dû attribuer des travaux de maçonnerie, terrassement et béton armé pour la construction du parc souterrain de l'école à journée continue à la suite d'une procédure de marché public. Les commentaires dans la cité ont été nombreux et variés et, arrivé au terme de cette procédure, il paraît important au Conseil municipal de rappeler certains points.

En premier lieu, la procédure de marché public se caractérise par la possibilité de faire recours contre les décisions d'adjuger le travail à telle entreprise plutôt qu'à telle autre. C'est un droit, et il a d'ailleurs été utilisé dans ce cas. Dans un premier temps, sans examen des arguments du Conseil municipal et sur la base des seuls arguments du recourant, le Préfet a, comme il est d'usage, accordé à titre super-provisoire l'effet suspensif au recours et fixé au Conseil municipal un délai pour communiquer sa prise de position. Cela signifie, en d'autres termes, qu'aucun contrat ne peut être signé tant que dure l'effet suspensif et que le Conseil municipal doit expliquer sa décision. Le Conseil municipal a donc communiqué au Préfet sa prise de position et, sur cette base, le Préfet a retiré l'effet suspensif. Le Préfet a

estimé alors que le recours apparaissait manifestement mal fondé. De plus, l'intérêt de la collectivité à la réalisation rapide du projet l'emportait sur celui du recourant au maintien de l'effet suspensif. Dans une dernière phase de cette procédure, le recourant a retiré son recours. La procédure est désormais close, et la décision prise par le Conseil municipal a été reconnue fondée.

En second lieu, il importe de dire pourquoi, ou mieux, sur quelle base cette décision était fondée.

La procédure de marché public a pour principal effet de fournir un cadre contraignant à l'autorité qui attribue les travaux, en l'occurrence le Conseil municipal. En effet, des critères doivent être fixés au début de la procédure, et l'adjudication doit se faire en fonction de l'appréciation de ces critères. Ces critères doivent être appréciés sur la base de l'offre qui est remise par l'entreprise; l'autorité qui attribue ne peut pas compléter le dossier de l'entreprise, ni introduire de nouveaux critères en cours de procédure. Ces principes fondamentaux rappelés, on dira encore qu'il y a quelques années, dans les premières procédures de marché public, le prix était le critère essentiel. Toutefois, cela obligeait à attribuer le travail à l'entreprise la meilleure marché, même s'il elle paraissait moins fiable qu'une autre. C'est pourquoi, par la suite, d'autres critères ont été introduits. Il y a, par exemple : l'organisation et la structure de l'entreprise, les références de l'entreprise dans des réalisations similaires, les ressources humaines de l'entreprise et le matériel à disposition. Certains critères sont interdits : ainsi, un critère comme la proximité de l'entreprise ou son implantation dans la commune est interdit, car il serait "contraire à l'essence même des règles de marchés publics". La citation est tirée de la décision du Préfet. Ces critères qui "complètent" le prix doivent être évalués objectivement, sur la base du dossier. Si l'évaluation n'est pas objective, un recours est possible et il a toutes les chances d'aboutir à l'annulation de l'adjudication.

Ainsi, il faut être conscient que si une entreprise offre un prix très proche d'une autre, par exemple à peine supérieur, mais qu'elle présente un dossier clairement insuffisant au regard des autres critères, elle devra recevoir, pour ces critères, une note inférieure, de sorte que, malgré un écart de prix faible, elle ne pourra pas recevoir le marché. A l'inverse, un bon dossier sur ces critères pourrait permettre de "compenser" un faible écart sur le prix.

On le voit, les marchés publics sont très exigeants. Ils le sont pour l'autorité qui ne peut plus faire parler son cœur – ou ses relations prétendent certains –, mais doit juger de manière impartiale et objective sur la base de critères préétablis. Une fois ce jugement fait, elle doit attribuer à l'entreprise désignée par l'application de ces critères. Mais ces marchés publics sont aussi exigeants pour les entreprises, puisqu'elles ne doivent pas uniquement penser au prix offert, mais également aux autres critères qui leur ont été communiqués. Si elles ne satisfont pas à ces exigences, leur notation sera plus faible que celles qui y satisfont, et elles seront dans une position difficile pour obtenir le marché.

Il était important pour le Conseil municipal, qui a dû appliquer ces éléments, de les rappeler."

4. Don du Conseil de ville – ratification

Avec l'accord des partis représentés, le Bureau du Conseil de ville a décidé de verser le montant de son don annuel à la famille victime d'un incendie à Mont-Soleil dans la nuit du 1^{er} au 2 mai 2010, en témoignage de solidarité envers celles et ceux qui ont tout perdu dans ces circonstances. Il appartient formellement au Conseil de ville de ratifier le don versé.

Ouverture de la discussion :

Mme Henriette Zihlmann, 1^{ère} vice-présidente : "Par son bureau, et avec l'accord des fractions représentées, notre conseil a souhaité marquer sa solidarité à la famille durement touchée par l'incendie de sa maison à Mont-Soleil et de verser le montant annuel du don du Conseil de ville sur le compte ouvert spécialement par la Municipalité."

M. Michael Oppliger, AJU : "La fraction alliance jurassienne accepte le versement du don de CHF 2'000.- en faveur de la famille victime de l'incendie du 1^{er} mai 2010 au 2 mai 2010 à Mont-Soleil. Très touchés par le drame vécu par cette famille, nous sommes heureux que notre législatif témoigne sa solidarité en soulageant, un tant soit peu, la peine de cette famille. L'attribution de ce montant, dans les circonstances présentes, nous semble des plus judicieuses et correspond au but premier de ce genre de démarche."

Le don du Conseil de ville est ratifié à l'unanimité.

5. Adoption du rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2009

Les conseillers de ville ont reçu le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2009.

Ils sont priés de bien vouloir l'approuver.

Ouverture de la discussion :

Mme Henriette Zihlmann, 1^{ère} vice-présidente, propose de passer en revue les titres de la tables des matières deux par deux. Les conseillers de ville qui souhaitent s'exprimer sont priés de préciser le chapitre et le numéro de la page.

M. Yves Houriet, PLR : "Commission des finances, page 29. Je ne ferai probablement plus partie de cette commission lors de la prochaine législature. Il serait agréable que le vice-président et le secrétaire soient également mentionnés comme dans toutes les autres commissions. Par exemple, comme cela est indiqué pour la commission de l'équipement en page 38."

M. Jean Pascal Lüthi, SOC : "Commission des finances, page 32. Il est dit : "Si l'on regarde par année fiscale, l'impôt sur le revenu des personnes physiques facturé dans les comptes 2009 est le suivant : CHF 7'232'534.- pour l'année fiscale 2009, CHF 217'626.30 pour l'année fiscale 2008,... ". Est-ce les revenus et les bénéficiaires qui sont mélangés ? Est-ce possible ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "L'explication de ce paragraphe est la suivante : dans le total des comptes 2009 on a CHF 7'232'534.- qui concernent l'année fiscale 2009, et on a CHF 217'626.30.- qui concernent l'année fiscale 2008. Ceci est dû au fait qu'il y a eu peut-être des corrections, et puis des revenus qui sont intervenus l'année passée et qui concernent l'année fiscale 2008. Ainsi de suite. C'est toujours un supplément par rapport à ce qu'on avait inscrit les années précédentes dans les comptes. Vous voyez qu'en 2001, par exemple, on a encore eu des corrections et qu'au total cela a été défavorable de CHF 68.40. Cela permet en fait d'avoir le partage exact selon les années fiscales de la totalité des revenus de l'impôt des personnes physiques tel qu'il se trouve dans les comptes annuels."

M. Yves Houriet, PLR : "J'aimerais juste souligner que l'on a les mêmes comparaisons dans le rapport des comptes. C'est exactement les mêmes chiffres."

Mme Eric Schweingruber, PLR : "Le parti libéral radical a étudié avec attention ce rapport et tient à remercier et féliciter toutes les personnes qui ont œuvré à la bonne marche de la Municipalité ainsi qu'à l'élaboration de ce rapport, soit le Conseil municipal, les chefs de services, les commissions municipales. Nous vous proposons d'approuver ce rapport."

M. Thierry Egli, AJU : "La fraction alliance jurassienne a pris connaissance avec enthousiasme et a étudié avec grand soin la synthèse du travail du Conseil municipal, de

l'administration communale et des commissions. Nous remarquerons que les tâches dévolues à notre administration sont de plus en plus complexes et multiples. Il faut rappeler et bien souligner que par sa tenue, la qualité de sa mise en page et son contenu bien structuré, ce rapport représente un outil précieux pour qui se soucie de l'action de notre commune. On notera également que les rédacteurs ont tenu compte des observations exprimées lors des précédents conseils. On peut en mesurer la portée au fil des éditions. Ceci étant dit, profitons de l'instant qui nous est prêté pour remercier toutes les personnes qui ont œuvré à la bonne marche de notre commune. La fraction alliance jurassienne vous propose d'adopter ce rapport, avec les modifications demandées, sans réserve."

M. François Nyfeler : "La fraction socialiste remercie les personnes qui ont élaboré ce rapport fort intéressant, étayé de chiffres et comparaisons qui permettent de donner une visibilité aux travaux des collaboratrices et collaborateurs de notre commune. Il est agréable de comparer les indicateurs de l'année écoulée avec ceux de l'exercice précédent. Certains chiffres de comparaison ne figurent pas dans tous les rapports, des légendes doivent figurer clairement sur tous les graphiques figurant dans le document, notre fraction souhaite que ces compléments figurent dans le rapport 2010. La fraction socialiste approuve avec satisfaction ce rapport."

Mme Henriette Zihlmann, 1^{ère} vice-présidente, remercie les personnes ayant élaboré le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2009.

Au vote, le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2009 est approuvé à l'unanimité, avec les remarques exprimées.

6. Comptes 2009 : Attribution de CHF 72'000.- au financement spécial "Entretien immeubles du patrimoine administratif" – décision

Rapport du Conseil municipal (points 6 et 7 de l'ordre du jour) :

L'exercice 2009 est le second fondé sur la nouvelle quotité baissée à 1,69, au lieu de 1,84 jusqu'en 2007. Le budget prévoyait un déficit de CHF 539'955.-; les comptes bouclent avec un excédent de revenus de CHF 252'868.39. L'amélioration est de CHF 792'823.39, tout en sachant qu'à cette somme il faut ajouter les décomptes de partages d'impôts au niveau cantonal qui ne sont intervenus, avec retard, qu'au début 2010.

Ce résultat est favorable. Le rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui a atteint CHF 7'903'890.35 alors que le budget prévoyait CHF 6'754'800.-, l'explique largement.

A la demande de la Compagnie des Montres Longines, Francillon SA, qui souhaitait disposer de l'entier du capital-actions, la Municipalité de Saint-Imier lui a vendu sa participation minoritaire dans la SI Le Foyer SA. Cette vente s'est traduite par un gain comptable de CHF 72'000.-. Sur préavis unanimes de la commission des finances et de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives, le Conseil municipal unanime propose d'attribuer cette somme au financement spécial "Entretien immeubles du patrimoine administratif", de manière à ce que le gain comptable demeure affecté à l'entretien du patrimoine immobilier de la Municipalité, et non au bénéfice du compte de fonctionnement.

Par ailleurs, conformément à la décision du bureau, le Conseil de ville prend connaissance des décomptes des crédits au sens de l'art. 44 al. 2 lit. b RO par la présentation du rapport relatif aux Comptes 2009. Les décomptes concernés, et dont le Conseil de ville prend connaissance au sens de l'art. 44 al. 2 lit. b RO, sont ceux qui portent la date du 17 juin 2010 comme date d'arrêté de compte.

A l'occasion de l'adoption des comptes 2009, le Conseil municipal tient à rappeler qu'un air moins favorable pourrait marquer les prochains exercices. Le Grand Conseil a adopté en mars 2010 une révision de la Loi d'impôts qui entraînera une baisse des revenus correspondant à environ 0,5 à 1 dixième de quotité. En outre, en novembre 2010, le Grand Conseil débattit du projet de nouvelle loi sur la péréquation financière (LPFC), dont le projet actuel est très défavorable aux communes "Centre" du Jura bernois. Ce projet prévoit notamment l'obligation, dès 2012, pour toutes les communes de verser CHF 60.- par habitant et par année en faveur des villes de Bienne, Berne et de Thoun, à titre de participation à leurs charges de ville "Centre". Avec les autres mesures prévues par la LPFC, les charges supplémentaires sont estimées à environ un dixième de quotité.

Un important travail devra être mené pour affronter ces défis. Il est important que chacun soit conscient des efforts à accomplir. La fortune communale, importante, permet de faire face à ces échéances, mais elle ne doit pas dispenser d'agir rapidement.

Le Conseil municipal et la commission des finances, unanimes, proposent de procéder à l'attribution proposée ainsi que d'approuver les comptes 2009 et, conformément à l'art. 78 al. 2 de l'ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998, d'attribuer à la fortune nette l'excédant de recettes de CHF 252'868.39.

Après cette opération, le compte de fortune nette s'élève à CHF 10'272'063.42 au 31 décembre 2009.

Ouverture de la discussion :

Mme Mélanie Erard, AJU : "La fraction alliance jurassienne soutient la décision de la Municipalité de vendre à la Compagnie des Montres Longines Francillon SA sa participation dans la société Le Foyer SA. Nous suivons la proposition du Conseil municipal à savoir de verser l'intégralité de la somme issue de la vente, soit CHF 72'000.-, au financement spécial "Entretien immeubles du patrimoine administratif".

M. Jean Pascal Lüthi, SOC : "La fraction socialiste se rallie à la proposition d'attribuer CHF 72'000.- au financement spécial "Entretien immeubles du patrimoine administratif".

Au vote, l'attribution de CHF 72'000.- au financement spécial "Entretien immeubles du patrimoine administratif" est approuvée à l'unanimité.

7. Adoption des comptes communaux 2009

Mme Henriette Zihlmann, 1^{ère} vice-présidente, tient à remercier M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, ainsi que ses collaborateurs pour l'excellence de leur travail. Il est proposé de passer à l'examen des comptes chapitre par chapitre. Au terme de l'examen, la parole est donnée.

M. John Buchs, PLR : "C'est avec une vive satisfaction que le parti libéral radical a pris connaissance de la lettre du bureau de notre conseil qui nous a été remise relative aux décomptes. On constate que ces décomptes figurent maintenant clairement dans le rapport annuel et nous nous en réjouissons. Nous nous interrogeons juste sur une question de procédure à savoir : les décomptes doivent bien avoir été présentés dans les commissions concernées et non pas uniquement à la commission des finances. Nous ne souhaitons pas uniquement deux chiffres (le crédit accordé et le décompte final) mais bien que dans les commissions, on présente aussi le détail du décompte. Il est intéressant pour tous les membres des commissions concernées d'être informés du détail de ces décomptes. Ceci donnera également un indice concernant les coûts."

M. Stéphane Boillat, maire : "Le document de la page 57, sauf erreur, figurait déjà dans les précédents rapports. Il est vrai que dans la procédure pour l'adoption de ces décomptes

nous avons veillé à ce qu'ils soient non seulement soumis à la commission des finances, mais également à la commission compétente. S'agissant des détails, il est bien clair que les commissaires pourront les avoir. Dans la présentation des décomptes, il faut des éléments pour pouvoir avoir une discussion."

M. John Buchs, PLR : "Je remercie M. le maire. Je vous informe qu'en commission des finances cette manière de présenter les décomptes a joué parfaitement. M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, nous a largement documentés sur les décomptes."

M. Thierry Egli, AJU : "Après avoir examiné les comptes avec la plus grande rigueur et la plus grande attention, nous soulignons leur excellente tenue. Que notre administrateur des finances, M. Mario Castiglioni, et son équipe soient ici remerciés pour l'excellent travail réalisé. Nous exprimons également notre gratitude à la commission des finances, au Conseil municipal et à M. le maire, responsable des finances, pour leur excellent travail. Les comptes soumis pour approbation, basés sur une quotité de 1,69 depuis 2008 peuvent être qualifiés de bons. La grande prudence dans la gestion financière de notre commune a parfois été critiquée. Or, à l'heure actuelle, nous constatons que cette position était bonne et parfaitement justifiée. En effet, cette vision réaliste permettra de mieux faire face, avec l'appui de nos fonds spéciaux et de notre fortune, aux turbulences à venir. Parmi les nuages pointant à l'horizon, parlons du décalage technique entre la réalité économique et les rentrées fiscales. Les effets de la crise se feront sentir sur les rentrées fiscales 2010 et les suivantes. Ajoutons également les effets sur les dépenses sociales qui n'iront pas en diminuant pour les mêmes raisons. La LPFC, autrement dit la "Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges", se concrétisera par une hausse de nos charges équivalente à un dixième de quotité. Merci au canton et à son Grand Conseil pour ce cadeau prévu en 2012. Consolons-nous en pensant que nos impôts serviront les infrastructures sportives et culturelles des villes de Bienne, Berne et Thoune, notamment. De plus, la révision de la loi fiscale cantonale 2011 prévoit une baisse de nos recettes estimée entre un demi-dixième et un dixième et demi de quotité, selon le modèle choisi. Pour rappel et pour terminer ce concert de bémols, le canton a changé la clé de répartition de l'impôt à la source des frontaliers. Si auparavant le partage était de 50/50, aujourd'hui il reste 30 % aux communes. Depuis une vingtaine d'années, le canton transfère ses charges sur le dos des communes. Pour Saint-Imier, on parle de 1,5 millions de retombées négatives. Les incidences sur notre planification financière seront patentes et nous obligeront à repenser nos investissements. Pour exemple, nous pensons au bâtiment de l'école à journée continue, à la rénovation des halles de gymnastique, à l'aménagement de nos deux places, à la route principale, à la réalisation de nouvelles zones à bâtir. Heureusement, l'excellent travail de nos industries est reconnu et se traduit par des rentrées fiscales des personnes morales très satisfaisantes. Notons cependant notre forte dépendance à ces dernières. La fraction alliance jurassienne accepte les comptes de l'exercice 2009."

M. Yves Houriet, PLR : "Ces comptes 2009 sont les deuxièmes qui bouclent avec une quotité de 1.69. Avec cet élément, et comme en 2008, les comptes présentent un bénéfice. Il se situe cette année à CHF 250'000.-, après attributions de CHF 72'000.- au financement spécial "Entretien immeubles du patrimoine administratif" ainsi que de CHF 160'000.- à la provision pour révision de la Loi sur les impôts 2008. Le volume des charges au niveau de cette année est de CHF 36,760 MIO, soit environ CHF 1 MIO de plus que budgété et grosso modo dans la même lignée que l'année 2008 à CHF 500'000.- près. Par contre, le volume des revenus se situe à CHF 37,013 MIO, soit environ au niveau du volume 2008, mais avec CHF 1,792 MIO de plus que le budget. Comme chaque année, le rapport des comptes est très complet et instructif. Les indications nous éclairent sur toutes les tâches de notre commune. Chaque conseiller de ville a pu s'imprégner des commentaires, soit des diverses différences concernant les charges de personnel, les biens services et marchandises, les intérêts passifs, les dépréciations, etc. Le volume des investissements a atteint environ celui de 2008 mais est comme chaque année bien en-dessous de celui budgété. Les commentaires peuvent être nombreux mais amènent principalement les réflexions suivantes,

surtout concernant le futur : les effets de la révision de la loi sur les impôts ainsi que de la péréquation financière amèneront certainement une diminution des recettes et une augmentation des charges pour notre commune. Bien que notre bilan nous permette d'affronter l'avenir avec confiance, il est nécessaire de fixer des règles afin de gérer les finances communales en relation avec nos ambitions, soit garder des services communaux compétents et performants, continuer d'entretenir notre patrimoine, soutenir les investissements principalement locaux. Je vous rappelle, et comme il apparaît dans le rapport que vous avez tous très bien étudié, que le bilan à fin 2009 laisse apparaître CHF 10,2 MIO de fortune, CHF 10,3 MIO d'engagement envers les financements spéciaux, CHF 2,5 MIO de provision de fonctionnement, et quelques provisions qui se trouvent dans les passifs transitoires, notamment les provisions concernant les heures supplémentaires qui ont été transférées des provisions de fonctionnement au passif transitoire pendant cette année. Donc, en analysant le bilan, j'ai remarqué que c'était notre meilleur positionnement au niveau "bilantiel" depuis bien des années, puisque même en 2007 nous n'avions pas ces réserves dans notre bilan. Pour toutes ces raisons, le parti libéral radical demande d'initier, comme nous le verrons au point 11, une certaine approche en matière financière. Il ne s'agit nullement de freiner toutes les dépenses, mais de pouvoir les analyser et de permettre aux élus de faire des choix, dans la mesure du possible. Les comptes communaux concluent par le texte suivant : "Comme déjà expliqué, même si la situation financière de la Municipalité est saine actuellement, l'avenir paraît quelque peu préoccupant eu égard aux nombreux et importants défis qui nous attendent." Gageons que nous nous donnerons les moyens de passer ces mauvais caps en nous dotant de mécanismes efficaces, afin de maintenir notre charge fiscale et nos comptes dans des limites acceptables. Notre fraction souscrit à l'attribution de CHF 72'000.- au financement spécial entretien immeubles du patrimoine administratif, comme noté tout à l'heure, et approuve ces comptes 2009 avec remerciement à toutes les personnes ayant œuvré au bon fonctionnement financier de notre commune."

M. François Nyfeler, SOC : "Lorsque l'on n'est pas un spécialiste de la comptabilité, il est très laborieux de se lancer dans l'analyse des comptes portant sur un montant de plus de 37 millions de recettes et dépenses. En premier lieu, nous tenons à remercier M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et ses collaborateurs pour la qualité de leur travail ainsi que pour la pertinence des commentaires qu'ils nous mettent à disposition pour comprendre le fonctionnement de nos finances et l'évolution de notre situation économique pour ses prochaines années. Le travail des spécialistes de la commune est complété par le regard professionnel et les conseils avertis de la fiduciaire Ficonom. Nous nous réjouissons de boucler une fois de plus l'exercice avec un excédent, alors qu'un déficit était budgété. De plus, nous avons pu faire d'importants investissements pour plus de 4 millions et nous en sommes très satisfaits. A noter tout de même que c'est 2,6 millions de moins que budgété. Devrons-nous dire à nos pairs que nous sommes les derniers conseillers de ville à avoir vécu un bouclage d'exercice positif. Les points suivants devraient influencer négativement nos futures recettes :

Premièrement, nos rentrées fiscales devraient diminuer avec les effets "retard" dus à la crise en court.

Deuxièmement, et de paire avec une diminution des rentrées fiscales, se produit généralement une augmentation des pertes et des charges sociales.

Troisièmement, des allègements fiscaux imposés par la majorité bourgeoise au Grand Conseil induiront une diminution des rentrées fiscales dès 2011.

Quatrièmement, dès 2012, comme l'a dit M. Thierry Egli, AJU, la Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC), un terme difficilement compréhensible pour moi, va entrer en vigueur. Nos communes devront financer des montants conséquents aux communes centres du canton, soit Bienne, Berne et Thoun. Cela engendra une hausse de coûts à charge de la Municipalité équivalente à un dixième de quotité.

Avec ce que je viens d'énumérer, si nous avons un bas de laine, il nous faudrait évidemment rapidement y toucher ces prochaines années. Or, il n'existe pas réellement. Alors il nous faudra trouver rapidement des nouvelles sources d'économies et respectivement de recettes. Nous devons sans aucun doute définir de nouvelles priorités sur nos investissements, sachant que pour la construction du nouveau centre scolaire, l'aménagement de la route cantonale et des places de notre village, nous ne pouvons pas revenir en arrière. La fraction socialiste adopte les comptes communaux 2009."

Au vote, les comptes communaux 2009 sont acceptés à l'unanimité.

Il est 20 h 05, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, est remercié et quitte la séance.

8. Rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier – approbation éventuelle

Les conseillers de ville ont reçu le rapport d'utilisation du fonds de chômage. Ils sont priés de bien vouloir l'approuver.

Ouverture de la discussion :

Mme Katia Ermel, AJU : "Nous sommes heureux de constater que malgré une année 2009 très morose au niveau économique, des entreprises aient sollicité des prêts économiques afin d'agrandir et de créer de nouvelles entreprises en misant ainsi sur l'avenir. La fraction alliance jurassienne approuve le rapport sur l'utilisation du fonds de chômage."

M. Eric Achermann, PLR : "Le parti libéral radical approuve le rapport sur l'utilisation du fonds de chômage."

Mme Christiane Baur Widmer, SOC : "La fraction socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du fonds de chômage. Nous constatons avec plaisir que ce fonds a permis de venir en aide à deux entreprises, ce qui n'est pas négligeable dans la période de morosité économique actuelle. Par ailleurs, ces aides ont pu être octroyées sans pour autant péjorer l'état du fonds, puisque celui-ci a même subi une augmentation en 2009. La fraction socialiste approuve donc le rapport d'utilisation 2009 du fonds de chômage de la Municipalité de Saint-Imier."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "La fraction force citoyenne approuve évidemment le rapport sur le fonds de chômage. Elle souhaite cependant une petite précision dans les futurs rapports, qui consisterait à indiquer l'état des remboursements et du rendement du placement de ce capital. Ceci occupera deux lignes de plus et puis nous aurons en toute transparence ce qui est sorti et ce qui est rentré. Ceci expliquerait encore mieux les choses."

M. Stéphane Boillat, maire : "Si vous prenez les comptes, dans la récapitulation détaillée du bilan (pages 150-151), on voit les mouvements sur les prêts économiques. On voit les montants en début d'année, les remboursements, et le solde à la fin de l'année. A la page 159, on voit également les intérêts sur le fonds de chômage. Donc, ces informations figurent, à mon avis, déjà dans les documents, mais dans la rubrique des comptes."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Merci à M. le maire pour ces éléments. Néanmoins nous maintenons notre proposition. Il serait pratique d'avoir ce résumé sur le rapport du fonds de chômage."

Au vote, le rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier est approuvé à l'unanimité.

9. Votation d'un crédit additionnel de CHF 20'000.- à la Coopérative de la patinoire pour pouvoir commencer à faire la glace au mois d'août – décider du mode de financement – décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu la demande de subventionnement extraordinaire présentée le 12 mai 2010 par la Coopérative de la patinoire d'Erguël.

Comme on le sait, le HC Saint-Imier a connu une saison 2009-2010 extraordinaire, couronnée par la promotion en 1^{ère} ligue d'une équipe bâtie et emmenée par les jeunes du club. La prochaine saison doit être préparée. Afin de permettre à l'équipe de s'entraîner correctement, il est proposé d'avancer de 15 jours le début de la saison de glace à la patinoire, soit au début septembre, ce qui implique de commencer à faire la glace vers la mi-août. Le coût d'une telle mesure dépend évidemment des conditions météorologiques qui prévaudront à ce moment; elle est estimée à CHF 20'000.-.

Certes, commencer à faire de la glace en août n'est guère satisfaisant, à maints égards. Toutefois, retarder le début du championnat appartient aux instances dirigeantes sportives, et il serait heureux qu'elles prennent en compte ces éléments. Toutefois, le Conseil municipal souhaite que l'équipe promue puisse s'entraîner au mieux. A l'unanimité, sur préavis unanime de la commission des finances, il préavise favorablement la votation d'un crédit additionnel de CHF 20'000.- et son financement par autofinancement.

S'agissant des autres investissements mentionnés dans la demande annexe, les indications suivantes ont été données : suite à la promotion en 1^{ère} ligue, sont indispensables : installation d'une séparation sur le banc des joueurs, réalisation d'une protection extérieure du banc des pénalités, éventuel déplacement de la porte d'accès à la patinoire des joueurs et protection du poteau arrière de chaque but (devisée à CHF 400.-). Ces travaux pourront sans autre être assumés par la coopérative dans le cadre de son budget de fonctionnement ordinaire ; des subventions seront demandées. Par contre, il n'y a aucune obligation de remplacer les filets derrière les buts par du plexiglas, de sorte qu'ils seront conservés. Indépendamment de la promotion, la coopérative avait décidé de refaire la cabine de chronométrage, réfection imposée par la ligue de hockey sur glace, quelle que soit la catégorie de jeu du HC Saint-Imier. Cette réfection est budgétée, avant subvention, à CHF 30'000.- et pourra être assumée avec le budget d'entretien de 2010 et 2011 de la coopérative; ici également une subvention sera demandée.

Enfin, il faut mentionner les investissements plus conséquents qui s'imposeront prochainement, et qui ne sont pas liés à la promotion, mais à l'entretien nécessaire de la patinoire. Il s'agit de l'installation d'un paratonnerre et de la réfection complète de la toiture.

Ouverture de la discussion :

Mme Henriette Zihlmann, 1^{ère} vice-présidente, donne la parole au conseiller municipal en charge du dossier.

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Avant de voter ce crédit, je tenais à vous informer que nous sommes en relation avec M. Houlmann, chef du service des sports de la ville de La Chaux-de-Fonds, pour éventuellement pouvoir bénéficier d'heures de glace dans cette ville pour le HC Saint-Imier. Nous avons rendez-vous le 1^{er} juillet 2010 avec ce Monsieur et le président de notre hockey club. Dans la mesure du possible, nous essayerons de ne pas faire de la glace supplémentaire, mais d'utiliser celle déjà à disposition en ville de La Chaux-de-Fonds. Je vous demanderais tout de même de voter ce crédit, au cas où des plages horaires

acceptables ne pourraient nous être proposées. Si l'on nous propose des heures telles que 6-8 heures du matin, cela risque de ne pas être possible."

M. Patrick Tanner, AJU : "Tout d'abord, la fraction alliance jurassienne tient à féliciter le HC Saint-Imier pour sa promotion en 1^{ère} ligue de hockey sur glace, après une partie plutôt serrée et pleine de suspense. Après 22 ans et une saison exceptionnelle, nous sommes fiers de retrouver notre équipe dans une ligue supérieure. Il semble évident que suite à cette promotion, l'équipe des Sainti-Bats devra pouvoir atteindre son meilleur niveau physique et technique en vue du championnat qui débutera le 25 septembre 2010 ; et qu'elle devra, pour ce faire, renouer avec la glace dès que faire se peut. Toutefois, est-il raisonnable, pour des questions évidentes liées à l'écologie ainsi qu'à une gestion financière rigoureuse, de faire de la glace à fin août déjà ? Nous ne le pensons pas. De plus, de nombreux éléments manquent au dossier pour valider une dépense représentant plus de CHF 1'300.- par jour à charge de la Municipalité. Nous demandons à la Coopérative de la patinoire de nous fournir les éléments suivants :

- L'option d'organiser les entraînements durant ces 15 jours à la patinoire des Mélèzes à La Chaux-de-Fonds ou à Saignelégier qui font de la glace depuis le 18 juillet, respectivement depuis le 18 août, a-t-elle été envisagée ? Si oui, pourquoi cette option n'a-t-elle pas été retenue ?

Je remercie le conseiller municipal, M. Michel Bastardoz, qui a déjà répondu à cette question.

- Une coordination régionale entre patinoires a-t-elle été envisagée entre Tramelan, Saignelégier, La Chaux-de-Fonds et Saint-Imier ? Sachant que la location d'une heure de glace tourne autour des CHF 200.-, un montant CHF 20'000.- permettrait d'effectuer 100 heures d'entraînement sur deux semaines, soit plus qu'un plein temps.
- Une rentabilisation de ces CHF 20'000.- en louant des plages horaires à d'autres équipes régionales a-t-elle été discutée ? Si oui, quel montant pourrait être récupéré, en faveur de qui et selon quel plan d'action ?
- Une location supplémentaire a-t-elle été demandée par la coopérative au HC Saint-Imier ? Si oui, à combien se monte-t-elle ?

Ceci étant dit, et afin de ne pas handicaper l'équipe du HC Sainti-Bats qui mérite notre soutien, nous acceptons la libération conditionnelle du crédit de CHF 20'000.- par autofinancement, à la condition d'avoir des réponses satisfaisantes aux interrogations citées plus haut d'ici au prochain Conseil de ville du 9 septembre 2010. Nous souhaitons plein succès au HC Saint-Imier pour sa saison en 1^{ère} ligue et espérons qu'elle sera remplie de succès et de spectateurs."

M. Vincent Scheidegger, SOC : "La fraction socialiste se réjouit évidemment de la promotion du HC Saint-Imier en 1^{ère} ligue. Nous regrettons néanmoins que la ligne suisse décide du début du championnat à fin septembre déjà. Toutefois, nous acceptons la libération du crédit de CHF 20'000.-, pour autant que toutes les pistes soient étudiées pour une collaboration régionale."

M. Roland Amstutz, PLR : "Le parti libéral radical de Saint-Imier est heureux de constater les bons résultats et la promotion en 1^{ère} ligue du HC Saint-Imier, (comme d'ailleurs de la promotion du FC en 2^{ème} ligue inter.). Toutes nos félicitations. Concernant la demande de crédit additionnel de CHF 20'000.- demandée par la Coopérative de la patinoire pour pouvoir commencer à faire la glace au mois d'août, le parti libéral radical, comme la commission des finances, et le Conseil municipal, accepte la libération de ce crédit de CHF 20'000.- par autofinancement, afin de permettre à la première équipe, ainsi que les équipes des autres

catégories, de se préparer au mieux pour la future saison. Nous espérons également que la Coopérative de la patinoire mettra tout en œuvre afin de louer un maximum d'heures de glace à d'autres utilisateurs afin d'amortir les frais d'exploitation au maximum. Pour les années futures, nous demandons au Conseil municipal de prendre contact avec les autorités des communes de Tramelan, Moutier et Saignelégier, qui doivent être confrontées au même problème. Ceci afin de trouver une solution pour la région et les clubs concernés. Par exemple l'ouverture d'une seule patinoire, tôt dans la saison, permettrait de mettre la glace à disposition de leurs équipes respectives pour la période de préparation. Ceci afin de limiter les frais d'exploitation au minimum pour tous. Cette façon de faire se pratique d'ailleurs du côté de la Suisse centrale, exemple la patinoire de Münsingen fait la glace et une grande partie des clubs de la région y font leur préparation. Un tournus entre les différentes patinoires pourrait être planifié. Des contacts dans ce sens ont déjà été pris par la Coopérative de la patinoire de Saint-Imier par l'intermédiaire du conseiller municipal, M. Michel Bastardoz. Ces derniers n'ont malheureusement pas abouti. Nous pensons qu'il est utile que nous trouvions une solution politique à la question."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives. "Je prends note de toutes vos remarques. Je vais vous répondre lors de la prochaine séance. Il est vrai que par exemple à Tramelan, une fois que la première équipe de Tramelan, la deuxième équipe de Tramelan et les Juniors, ont leurs heures de glace, il n'en reste que très peu à attribuer et à des moments de la journée pouvant être inappropriés."

Au vote, le crédit additionnel de CHF 20'000.- à la Coopérative de la patinoire pour pouvoir commencer à faire la glace au mois d'août est accepté par 24 voix pour et 1 abstention.

10. Charte de collaboration Tramelan - Saint-Imier – adoption et dissolution du Groupe de suivi pour une collaboration intercommunale avec la Municipalité de Tramelan

Rapport du Conseil municipal :

Dans sa séance du 8 février 2007, votre conseil a nommé ses représentants au sein du Groupe de suivi pour une collaboration intercommunale avec la Municipalité de Tramelan.

Le Groupe de suivi a choisi un thème de collaboration commun et œuvré à la réalisation du projet "Camps Verts". Finalement, ce projet a été repris par le Parc régional Chasseral, sous le thème des "Classes découVERTES". Si la nature des projets diffère (l'aspect pédagogique coordonné avec le Plan d'études romand est important dans le projet "Camps Verts", alors que l'aspect touristique ou écologique est plus important dans le projet "Classes découVERTES"), il a été jugé que deux projets similaires n'avaient pas de sens, de sorte que nos communes ont laissé le soin au Parc Chasseral de mener son projet.

Le Groupe de suivi estime que la conclusion d'une charte est une réponse adaptée au projet de collaboration, puisqu'elle est susceptible de concerner et d'impliquer tous les organes de la commune, et non pas le seul Groupe de suivi. Aussi, il est proposé au Conseil de ville d'adopter la Charte de collaboration élaborée par le Groupe de suivi. Le Conseil général de Tramelan se prononcera sur ce même objet dans sa séance du 14 juin 2010.

Sur préavis unanime du Groupe de suivi, le Conseil municipal, unanime, propose d'approuver la Charte de collaboration.

Ouverture de la discussion :

M. Stéphane Boillat, maire : "Je souhaite vous informer que dans sa séance de lundi, le Conseil général de Tramelan a approuvé cette Charte de collaboration, à l'unanimité, m'a-t-on dit."

M. Daniel Müller, PLR : "Le parti libéral radical a pris connaissance avec un vif intérêt du projet de Charte de collaboration entre Saint-Imier et Tramelan. Bien que sceptique sur l'efficacité et les résultats d'une séance annuelle des législatifs qui réunirait 68 élus, nous approuverons, sans grand enthousiasme la Charte. Nous regrettons que les communes voisines, en particulier celles du Haut-Vallon (Sonvilier, Villeret, Renan, Cormoret, Courtelary) ne soient pas intégrées dans la Charte de collaboration. Cette approche n'est pas faite dans l'esprit du programme de législature 2007-2010, que le Conseil municipal a remis à notre conseil. Nous citons un extrait du chapitre IV du programme de législature : "Le Conseil municipal entend affirmer le rôle régional de Saint-Imier". La Charte proposée ne suffit pas à réaliser cet objectif important dans une collaboration limitée à deux communes. Nous demandons, en conséquence, au Conseil municipal, d'étudier l'extension de la Charte au plus grand nombre de communes du district de Courtelary, ceci afin de positionner notre commune dans le cadre de la stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale. En conclusion, nous tenons à adresser nos vifs remerciements aux membres de la commission non permanente Saint-Imier - Tramelan et acceptons la dissolution de cette dernière."

M. Stéphane Boillat, maire : "J'aimerais juste dire que la commission, puis le groupe de suivi, ont été décidés par le Conseil de ville de Saint-Imier et le Conseil général de Tramelan. Le groupe de suivi s'est rencontré à plusieurs reprises. Il a étudié plusieurs pistes, puis proposé aujourd'hui cette Charte de collaboration. S'agissant d'une collaboration avec les communes voisines, le Conseil municipal s'est rendu récemment à des rencontres qui ont débouché sur une analyse des possibilités. Il faut attendre de voir la suite."

M. Patrick Linder, SOC : "L'idée des motions ne véhiculait pas un esprit de fusion des communes mais bien de collaborations régionales. On se situe sur des plans différents."

Mme Katia Ermel, AJU : "La fraction alliance jurassienne a étudié avec attention les explications des raisons pour lesquelles la commission non permanente va être dissoute au profit d'une Charte entre les deux communes, nettement plus adaptée dans ce cas de figure. Cette Charte permettra de poursuivre la bonne collaboration entamée. La fraction alliance jurassienne approuve cette Charte."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Une charte nous est proposée ce soir. Nous pourrions être éventuellement d'accord avec la proposition faite par le parti libéral radical. Toutefois, je me souviens que lors de la constitution de la commission non permanente, il avait été dit que lorsque nous aurions fait nos preuves, nous aurions le temps d'aller plus loin et d'ouvrir cela à d'autres communes. Le résultat, pour ne pas parler langue de bois, c'est que cela a pris très faiblement. Actuellement, nous sommes arrivés à une charte, qui est une déclaration d'intention, certes louable, mais dont je pense qu'il faut avouer modestement qu'il faut déjà voir ce qu'on peut réaliser avec. Quant à aller plus loin, il faut faire attention, la réalité suggère la prudence."

Mme Danièle Kiener, SOC : "La commission de collaboration entre Tramelan et Saint-Imier a été créée suite à une motion socialiste. Le but étant de trouver différentes collaborations entre nos deux communes, d'allier nos forces dans différents secteurs identiques et de s'associer pour des projets en commun. Le grand projet qui nous a fait nous rencontrer à plusieurs reprises a été celui des Camps Verts, repris finalement par le Parc régional Chasseral. Nous avons élaboré cette Charte afin que le travail fourni à tisser des liens ne se perde pas. Nous suggérons pour ce faire, que les chefs de services, les conseillers municipaux ainsi que les différents conseillers se retrouvent de temps en temps lors de projets ou de séances communes. Nous approuvons donc cette Charte."

Au vote, la Charte de collaboration Tramelan - Saint-Imier et la dissolution du Groupe de suivi pour une collaboration intercommunale avec la Municipalité de Tramelan sont approuvées à l'unanimité.

11. Rapport intermédiaire de la commission des finances concernant la motion "Etude structurelle et analyse des charges de fonctionnement" – décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par la commission des finances concernant la motion "Etude structurelle et analyse des charges de fonctionnement" déposée le 4 mars 2010 par la fraction Parti Libéral-Radical.

Conformément à l'art. 3 al. 1 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient à celui-ci de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission compétente. En cas d'adoption du rapport, le Conseil municipal votera les crédits extraordinaires nécessaires, à tout le moins dans un premier temps un crédit extraordinaire de CHF 15'000.- pour le mandat à l'Institut de recherches économiques de l'Université de Neuchâtel (Irene).

Ouverture de la discussion :

M. François Nyfeler, SOC : "Parfois, certaines propositions sont plutôt nébuleuses à comprendre, cela a été le cas pour ce point de l'ordre du jour. Il existe une commission temporaire chargée de la révision des statuts du personnel. Cette commission, semble-t-il, étudie les statuts et la structure de l'organisation de notre commune. Après avoir échangé sur le mandat de cette commission temporaire, il nous paraît clair qu'il ne faut pas mélanger dans le même groupe de travail la refonte des statuts communaux avec l'étude de la structure de l'organisation communale. Nous sommes d'avis que ces deux mandats doivent être clairement séparés. Dans une organisation efficace, les statuts sont pratiquement indépendants de la structure d'une administration, d'une institution ou d'une entreprise. En effet, la structure d'une organisation doit être modifiable, sans devoir changer les statuts du personnel. La fraction socialiste accepte le rapport intermédiaire mentionné."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "La fraction alliance jurassienne a étudié avec attention le rapport intermédiaire de la commission des finances concernant la motion du parti libéral radical portant sur une étude structurelle et une analyse des charges de fonctionnement de la commune et en remercie les auteurs. La fraction alliance jurassienne partage les mêmes soucis financiers que le parti libéral radical. Nous aussi, nous craignons que des décisions politiques prises par le Grand Conseil bernois menacent l'équilibre financier de la commune à moyen terme, ce qui aurait pour conséquence une augmentation de la quotité d'impôts ou une réduction des prestations. Plutôt que d'en arriver là, il est tout à fait pertinent d'établir un diagnostic par analyse comparative afin de dégager les potentielles économies envisageables. Cependant nous proposons ce soir de reporter notre décision à la prochaine séance de notre conseil, en septembre prochain, pour les motifs suivants : vous n'êtes pas sans savoir qu'une commission ad hoc, sur proposition du Conseil municipal, a été nommée par notre conseil il y a un an presque jour pour jour en vue de réviser le statut du personnel communal. Cette commission, suivant en cela les suggestions du Conseil municipal, a entrepris une étude profonde des structures communales visant justement à davantage d'efficacité. Les propositions de cette commission, qui selon mes sources vont bien au-delà du simple toilettage du règlement sur le Statut du personnel communal, seront contenues dans un rapport qui nous sera remis en septembre et sur lequel nous serons amenés à nous prononcer. Admettons que nous allions dans le sens de la commission et que nous adoptions les propositions de refonte de la structure communale, le diagnostic que l'Irene publierait à fin septembre perdrait de sa pertinence puisqu'il serait basé sur la structure actuelle de notre commune. Inversement, si nous donnons ce soir le feu vert à l'Irene pour qu'il débute ses travaux d'analyses mi-juin déjà, tout le travail fait par la commission n'aura servi à rien ou presque. Il est dit, en effet, dans la proposition de l'Irene, que la question du

comment améliorer l'efficacité de la commune ne doit être envisagée qu'après le diagnostic établi, soit au plus tôt en octobre, dans le cadre d'une étude complémentaire éventuelle, qui ne fait du reste pas partie de l'offre. On voit donc que cette motion tombe au mauvais moment, soit trop tard, soit trop tôt. Il serait, par conséquent, plus sage d'attendre le rapport de la commission ad hoc avant d'envisager de mandater l'Irene. Pour reprendre les termes mêmes employés dans la motion radicale, je cite : "devoir prendre des mesures rapidement est souvent contreproductif et, afin de pouvoir agir dans ce sens, il est nécessaire de disposer de données claires et de les analyser". Le rapport de la commission ad hoc le permettra. Ne serait-ce que par respect pour le travail accompli par les membres de la commission ad hoc, mais aussi pour éviter les doublons, nous vous demandons donc de patienter deux ou trois mois avant de nous prononcer sur ce point 11 de l'ordre du jour."

M. François Nyfeler, SOC : "J'entends bien ce que vous dites M. Jean Luc Berberat, AJU. Comme vous l'avez dit, il y a une année notre conseil a donné un mandat à la commission, respectivement en a nommé les membres. J'ai dit au début de mon exposé que ce point de l'ordre du jour était nébuleux. Je vais vous rappeler ce qui est protocolé dans la séance du 18 juin 2009. Nous avons donné un mandat pour étudier le Statut du personnel et non pas la structure de la commune. Cela me paraît évident que l'on ne peut pas mélanger le Statut du personnel, avec une refonte d'une structure communale. Je vous relis une partie de la phrase : "...qui sera chargée de proposer au Conseil de ville les modifications utiles à la réglementation régissant le Statut du personnel...". C'est clair. Ceci est le mandat qui a été donné à cette commission temporaire."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Nous avons étudié le rapport intermédiaire de la commission des finances et nous sommes, dans les grandes lignes, d'accord avec les conclusions. Par rapport à ce qui vient d'être échangé, je dirais que la fraction force citoyenne s'associe quand même essentiellement à la variante proposée par la fraction alliance jurassienne. Nous trouvons aussi que ce n'est peut-être pas le bon moment, et nous nous demandons même si un report en septembre est tout à fait judicieux dans le contexte de futures élections et de renouvellement des autorités. Est-ce qu'il n'est pas approprié de passer ce cap et de déterminer ensuite les priorités ? Dernière remarque, l'annexe qui est l'offre de l'Irene nous paraît formellement un peu légère. Désolé pour le professeur Jeanrenaud, mais il ne s'agit pas dans l'intitulé d'une offre. Il n'y a pas de durée de validité, il y a juste une période "mi-juin", on ne sait pas si c'est 2010, 2011. Pardon d'être formel, mais cette offre n'est pas digne de ce nom. C'est un détail qui a son importance, mais qui est moins important que le reste de mon intervention."

M. John Buchs, PLR : "J'observe que la fraction alliance jurassienne ne fait pas la même lecture que mon parti de la proposition qui nous est faite à l'unanimité par le Conseil municipal et par la commission des finances. Dans le rapport intermédiaire, on peut y lire notamment : "...c'est un fait avéré que les défis considérables attendent les finances communales...". L'étude qui serait donnée à l'Université de Neuchâtel ne répondrait qu'à une seule question : "Combien". Quelles sont les possibilités pour la commune. Il y a deux réponses possibles de la part de l'Université de Neuchâtel, soit il n'y pas de potentiel d'économie significatif ou l'étude conclut à un potentiel d'économie et fournit une première évaluation. Il est vrai que j'ai deux casquettes, puisque je suis également représentant du parti libéral radical au sein la commission temporaire chargée de l'étude de la révision du Statut du personnel communal. Le projet, qui n'a pas encore été adopté et qui serait vraisemblablement présenté ici au mois de septembre, est audacieux. Je n'ai pas informé mon groupe du contenu du rapport intermédiaire de la commission temporaire chargée de la révision du Statut du personnel communal, pour éviter justement des discussions vu les propositions de réorganisation structurelle. A mon avis, pour que la commission des finances puisse disposer d'une base solide, d'indicateurs solides venant de l'Université de Neuchâtel, qui a déjà travaillé il y a quelques années avec la commune de Saint-Imier, nous approuvons la proposition et proposons au Conseil municipal de mandater l'Université de Neuchâtel. Cependant, vu l'enchevêtrement qu'on voit entre "statut" et "structure",

et je remercie M. François Nyfeler, SOC, d'avoir rappelé la mission de la commission, je reprendrais également le procès verbal en question. Il faudrait peut-être ajouter que la commission temporaire chargée de la révision du Statut du personnel communal pourrait, en cas de nécessité, pendant la période d'étude, avoir un échange avec la commission des finances. Si nous voulons pouvoir répondre au défi qui nous attend, il nous faut des indicateurs sérieux, d'ici fin septembre. En 2011, M. le maire l'a déclaré lors d'interview, nous ne prévoyons pas d'augmentation de la quotité. Pour pouvoir traiter d'une éventuelle augmentation de quotité pour 2012, il faut que la commission des finances dispose de tous les indicateurs et tous les montants donc elle a besoin, ceci pour début mars 2012. Je propose qu'on accepte ce rapport et qu'à la limite, si nécessaire, la commission des finances et la commission temporaire chargée de la révision du Statut du personnel communal se rencontrent pour un échange."

M. Stéphane Boillat, maire : "Il est vrai que c'est une situation particulière, puisque j'ai aussi le privilège de faire parti de ces deux commissions. Dans le cadre de la commission temporaire chargée de la révision du Statut du personnel communal, on s'est rendu compte que certains éléments ou certaines réformes du Statut pouvaient avoir certaines incidences sur l'organisation de la commune. C'est l'analyse de ces éléments qui a fait réfléchir la commission à l'organisation de la commune et qu'elle a souhaité partager ses préoccupations au Conseil de ville pour qu'il puisse dire si ou oui non il est intéressé par de telles réflexions. D'un autre côté, nous avons une enquête demandée à l'Irene qui va analyser la situation actuelle. Je pense que cela ne pose pas de difficulté, mais dès l'instant où elle entre dans la perspective du "Comment", on voit qu'on est presque en brouillage possible avec les deux réflexions. Je me demande si l'on ne devrait pas prévoir, dans les conclusions, en définitive qu'une fois l'analyse du "Combien" faite, l'Irene confronte peut-être ses pistes ou ses analyses avec l'avis ou les conclusions de la commission temporaire chargée de la révision du Statut du personnel pour avoir un éclairage plus complet. Je ne sais pas si c'est une synthèse qui pourrait être possible. On aurait du "Combien" et puis on pourrait déjà le confronter avec le "Comment". Je ne sais pas si c'est acceptable et concevable."

M. Patrick Linder, SOC : "Evidemment, dans le cadre d'une réflexion concernant une éventuelle restructuration de l'administration communale, toutes les pistes de réflexion devront être examinées. Donc, évidemment on se rattache à la proposition de M. le maire. Ceci dit, lors du point 7 des comptes communaux, les partis ont constaté que le futur s'assombrissait peut-être. En confiant cette étude, on est en train d'anticiper et de prévoir des réactions. Pour ma part, je pense qu'il est fâcheux de trop attendre et on peut considérer que cette étude permettra d'avoir déjà des données à traiter. Puis, nous entrerons dans le cadre d'une réflexion où d'autres pistes pourront venir s'ajouter. Le parti socialiste maintient sa position et suivra la recommandation de la commission des finances."

M. John Buchs, PLR : "J'aimerais encore relever, au stade actuel du débat, qu'il n'est pas question pour l'instant de demander à l'Université de Neuchâtel le "Comment". On va faire un diagnostic et par rapport au diagnostic, on devra trouver des pistes, des solutions et avoir des visions. L'Irene s'arrête à la réponse précise du "Combien". C'est là l'enjeu qui est important. Et le "Comment", il est mentionné dans le rapport de la commission des finances. Plusieurs demandes ont été formulées. Après analyse, la commission des finances propose de retenir l'offre de l'Irene. En fonction des conclusions du rapport de l'Université de Neuchâtel, il pourra ensuite être recouru au service de l'Association des cadres des communes bernoises qui maîtrise parfaitement le sujet et pourrait nous aider. Nous maintenons notre position également. Je suis naturellement du même avis que M. le maire, il faudrait éviter les redondances, et je pense que les deux commissions, si nécessaire, doivent se réunir pour discuter et clarifier la situation pour ne pas aller directement dans le mur."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Une dernière prise de parole de ma part. Je crois tout de même qu'on met la charrue avant les bœufs. J'ai un peu de peine à suivre l'argumentation qui dit qu'on va nous dire le "Combien" sans dire le "Comment". Il faudra m'expliquer comment on peut arriver à des chiffres et des combien sans avoir une quelconque méthode pour arriver à ces chiffres. Je ne parle pas d'une méthode comptable, j'évoque les mesures d'économie. Je ne comprends pas très bien. Je ne suis pas un spécialiste du monde économique, mais je ne vois pas comment on peut arriver à dire : "vous avez un potentiel d'économies" mais sans dire comment le réaliser. Si vous voulez économiser, vous devez dire par quel moyen. Je suis très sceptique et je crois que la proposition raisonnable de différer est plus que raisonnable."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je ne suis pas du tout d'accord avec M. François Nyfeler, SOC, lorsqu'il dit que ce sont deux choses qu'il faut différencier complètement. Elles doivent aller de manière synchronisée justement. Parce que ceci est lié."

M. François Nyfeler, SOC : "Il y a d'autres domaines où il y a des statuts du personnel ou des conventions collectives qui sont appliqués dans différentes institutions ou entreprises et qui n'ont pas forcément la même mission. C'est ceci que j'essaye d'utiliser comme argumentation pour différencier la structure des Statuts du personnel communal. Notre Statut du personnel communal est vétuste et il faut réellement le revoir. On doit pouvoir modifier une structure de commune sans avoir à modifier le Statut du personnel communal et vice-versa. Voilà mon point de vue."

M. Stéphane Boillat, maire : "C'est un débat délicat. S'agissant de la question : est-ce qu'on peut modifier la structure de la commune sans modifier le Statut du personnel communal ? La réponse sur laquelle on arrive est : "Non". Ceci parce que dans l'annexe du Statut du personnel communal, vous avez la description de toutes les fonctions avec les classements. Dès l'instant où la structure doit changer, on doit changer le Statut."

M. John Buchs, PLR : "Je crois que le débat est près de s'enliser. Si l'on reprend la représentation schématique de l'étude du professeur Jeanrenaud et l'organigramme présenté, tout ceci est clairement défini. Pour celui qui l'a étudié, et pour la commission des finances qui a analysé ceci attentivement dans un esprit constructif, on cherche, et M. Pierre-Yves Baumann, FC, ne sera pas d'accord avec moi, le "Combien". Est-ce qu'il y a un potentiel d'économies sans toucher aux prestations ? Une fois ce renseignement obtenu, on peut construire. C'est le fondement, c'est la base nécessaire à la commission des finances et subsidiairement à la commission temporaire chargée de la révision du Statut du personnel communal. Tant que nous n'avons pas ceci, nous ne pouvons pas travailler. Tout le monde l'a reconnu, et le rapport des finances dit : "...des défis considérables attendent les finances communales...". Gouverner c'est prévoir et il faut, sur la base de ceci, dans trois mois, avoir une réponse. Aucun parmi nous n'utilisera ce tremplin en vue des élections. Nous sommes tous responsables. Une partie d'entre nous ne sera plus ici à la prochaine législature. On ne peut pas simplement s'arrêter. On sait qu'on a des problèmes et on doit trouver des solutions. Si nous attendons trop longtemps, on aura de la matière première et des diagnostics beaucoup trop tard et on ne pourra plus réagir. Je n'aime pas le verbe "réagir". Agissons pour 2012 déjà."

M. Patrick Tanner, AJU : "J'aimerais juste répondre à M. John Buchs, PLR, que je fais une lecture un tout petit peu différente. Vous parlez uniquement du "Combien". Si je prends la page 2 de l'offre de l'Irene, sous déroulement de l'étude, je lis en paragraphe 2 : "La partie centrale de l'étude consiste à identifier les activités et les tâches qui pourraient être accomplies de manière plus efficaces et de mesurer le potentiel d'amélioration.". Pour moi, ceci est un regroupement des tâches, cela touche à la structure."

Mme Henriette Zihlmann, 1^{ère} vice-présidente, propose de faire deux votes.

M. John Buchs, PLR, mentionne qu'il faut d'abord voter la proposition du Conseil municipal.

Mme Henriette Zihlmann, 1^{ère} vice-présidente : "Très bien on peut suivre cette manière de faire."

Avant le terme du vote, M. Jean Luc Berberat, AJU, intervient : "Je pense qu'il faut d'abord voter la proposition de report de ce point. Parce que notre fraction a fait une proposition, il me semble que c'est la procédure à suivre."

Mme Henriette Zihlmann, 1^{ère} vice-présidente : "L'ordre ne changera en rien le résultat."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Si, cela ne voudra pas dire la même chose. Le fait que je ne me sois pas levé maintenant ne veut pas dire que je refuse la proposition de la commission des finances. Ce n'est pas du tout mon idée."

Mme Henriette Zihlmann, 1^{ère} vice-présidente : "Est-ce que les membres sont d'accord de procéder à nouveau au vote, en votant d'abord la proposition d'un report ?"

M. John Buchs, PLR : "La procédure n'est pas adéquate. Il est dans la rigueur et dans le respect du droit de voter d'abord la proposition qui est faite par le Conseil municipal et puis ensuite, si elle est refusée, de voter l'autre. Je ne veux pas être formel, on peut accepter les deux voies, mais ceci deviendra une mauvaise habitude. Après, chacun viendra avec : "je veux d'abord qu'on vote ma proposition" avant la proposition faite par le Conseil municipal à l'unanimité, et ici également par la commission des finances à l'unanimité. Je ne m'oppose pas formellement, mais il faut bien préciser ce qu'on doit voter."

Mme Henriette Zihlmann, 1^{ère} vice-présidente : "Très bien, alors je fais quoi ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "C'est à vous de prendre la décision en tant que 1^{ère} vice-présidente."

Mme Henriette Zihlmann, 1^{ère} vice-présidente : "Bien, on va d'abord voter le rapport tel que présenté."

Au vote, le rapport intermédiaire de la commission des finances concernant la motion "Etude structurelle et analyse des charges de fonctionnement" est accepté par 16 voix pour et 9 absentions.

12. Motions et interpellations

Mme Henriette Zihlmann, 1^{ère} vice-présidente, indique ne pas avoir reçu de motions. La parole est donnée pour les interpellations.

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Le samedi 5 juin 2010, lors de la représentation des "Archéologues du futur" à l'attention des anciens élèves de l'Ecole secondaire de Saint-Imier, la chaleur était telle à la salle de spectacles que certaines personnes se sont senties mal et ont dû sortir prématurément. C'est le dernier exemple en date d'une touffeur insupportable qui transforme cette salle en véritable sauna, au détriment des spectacles présentés. Quand on est à l'intérieur, on ne songe plus qu'à une chose, quitter cet endroit pour retrouver un peu de fraîcheur. Dès qu'il y a du monde, même en plein hiver, la température devient rapidement intolérable. La ventilation fait tellement de bruit qu'elle est inutilisable durant les shows, qui n'ont jamais si bien porté leur nom. A la fin de la conférence réunissant notre collègue M. Vincent Scheidegger et Mme Nicole Niquille, M. Cornelio Fontana, PLR, en sueur, s'approche de moi, en nage : "Prochain conseil il faut intervenir."

Je le prends au mot et ce soir, par voie d'interpellation, je demande que l'on prenne rapidement des mesures pour climatiser efficacement la salle de spectacles. On ne peut pas se satisfaire de la situation actuelle. D'avance je remercie la commission des bâtiments et installations sportives de se pencher sur ce problème brûlant et de nous faire des propositions dans les prochains mois."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Ce sujet avait déjà été traité à l'époque. La climatisation coûtait CHF 70'000.- et la commission des bâtiments et des installations sportives avait jugé que, pour 3 à 4 fois par année, cela ne valait pas la peine de faire une dépense pareille. Maintenant, le nombre de représentations a augmenté, et il faut faire quelque chose, pour que M. Jean Luc Berberat, AJU, ne soit plus en nage.

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Et M. Cornelio Fontana, PLR, aussi. Merci."

13. Réponses aux motions et interpellations

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Suite à la motion de la fraction alliance jurassienne et celle du parti libéral radical concernant l'agrandissement des halles de gymnastique, je peux vous informer, et les autres fractions aussi d'ailleurs, qu'après deux rencontres avec les clubs sportifs et l'enseignant de gymnastique de l'Ecole secondaire, un projet avec son coût pourra être présenté au Conseil de ville au plus tôt en septembre, au plus tard en octobre."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Lors du dernière Conseil de ville, M. Yves Houriet, PLR, avait déposé une interpellation concernant des vignettes permettant le parage dans les zones bleues pour les riverains. Il a été demandé que ce sujet soit intégré dans la révision du plan de circulation de la cité. Comme le signale M. Yves Houriet, PLR, dans cette interpellation, ce sujet avait déjà été soulevé en septembre 2007 par M. Patrick Tanner, AJU, qui demandait à ce qu'un système de vignettes soit étudié par la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité. Je vais informer M. Yves Houriet, PLR, et rassurer M. Patrick Tanner, AJU. La question de la vignette n'a jamais été oubliée. L'étude de ce plan de circulation va commencer tout prochainement puisque les offres que nous avons reçues ont été comparées et analysées. Nous avons retenu un groupe qui a été préavisé favorablement par la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité et par la commission des finances, et retenu par le Conseil municipal. Nous allons mandater cet ingénieur, lui remettre toutes les remarques concernant les zones 30 km/h, les zones de parage, les problèmes de circulation, etc... . Nous avons tout cela en tête."

M. Yves Houriet, PLR : "Je remercie le conseiller municipal, M. Raymond Glück, pour sa réponse. Nous attendons avec impatience le nouveau plan de circulation comme tout habitant de Saint-Imier."

14. Petites questions

M. Frédéric Bürki, PLR : "Le 8 février 2007, notre conseil a nommé 4 représentants au Conseil d'administration de la Société coopérative de la patinoire d'Erguël. Notre Conseil étant représenté au sein de cette coopérative, le parti libéral radical souhaite obtenir l'organigramme de la société, ainsi que la réglementation qui précise les tâches des différents organes (Conseil d'administration, Assemblée générale) et de l'Administration de la société."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Je prends note de la question et vais vous répondre lors d'une prochaine séance."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Très bien, je vous remercie."

M. John Buchs, PLR : "C'est récurrent. C'est en 2004 pour la première fois que le parti libéral radical a déposé une interpellation relative à la réalisation d'un ou deux parcours VTT au départ de Saint-Imier. Depuis cette date, plus de 10 parcours VTT ont été réalisés dans la région par différentes communes et associations. A trois reprises durant cette législature, j'ai demandé des renseignements sur l'état d'avancement du dossier. Lors d'une manifestation sur une place de la cité en mai 2010, j'ai découvert sur une carte deux parcours VTT, très bien faits, et un commentaire qui m'a laissé songeur : à l'initiative de la commune de Saint-Imier deux parcours ont été réalisés. Quelques jours plus tard, j'ai lu dans un quotidien de la région la déclaration d'un responsable du Parc régional Chasseral qui annonçait l'inauguration des parcours VTT avant le 31 mai. Après six ans d'attente, Saint-Imier, Terre d'énergies, aura-t-elle enfin ses deux parcours VTT ? Quand aura lieu l'inauguration ?"

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "En effet, notre dernière information date du Conseil de ville du 3 septembre 2009. Notre conclusion était que nous espérions sérieusement inaugurer nos pistes VTT au printemps 2010. Malheureusement, nous avons encore rencontré certaines difficultés avec les autorisations des différents propriétaires, ce qui nous a amené à devoir faire quelques modifications de parcours. Actuellement, nous avons encore à rencontrer quelques personnes qui heureusement n'ont pas fait opposition mais n'ont pas non plus donné leur accord. Essentiellement, nous devons les rassurer sur les responsabilités encourues (qu'on appelle maintenant syndrome du Taubenloch) et sur l'entretien des chemins. Les deux parcours sont définitivement fixés et ne seront plus modifiés. Il ne manque plus que le balisage. Vous allez croire que nous ne savons que nous plaindre, mais les vignettes à apposer sur les balises que nous avons présentées nous ont été refusées. Nous sommes donc en train de les modifier pour plaire à tous les acteurs de ce domaine et respecter la législation en vigueur, qui est particulièrement contraignante. Lors de la manifestation que vous mentionnez, les deux parcours, qui étaient déjà définis, ont été mis à la disposition de deux étudiants du CPAI-JB qui pouvaient ainsi finaliser un travail sur la réduction des émissions de CO2. Mais, contrairement à ce que mentionne l'article du quotidien de la région, les parcours n'étaient pas balisés, mais un reportage photographique réalisé par M. Guillaume Davot du Parc régional Chasseral servait de guide ou de "road book", appellation malheureusement très usitée actuellement. Quant à l'inauguration à fin mai, elle est également erronée, bien que le conditionnel ait été utilisé dans l'article. La raison de cette erreur tient vraisemblablement au fait qu'au mois de février nous avons évoqué la date du 29 mai pour l'inauguration, date qui coïncidait avec l'ouverture de la saison estivale du funiculaire et du sentier découverte. Indépendamment des quelques difficultés subsidiaires relatées ci-dessus, nous avons de toute façon décidé de ne pas retenir cette date, qui interférait sur une manifestation importante pour le tourisme de notre région. Pour information, nous pouvons encore vous dire que nos parcours auront les numéros 842 et 843. Nous vous prions de nous excuser du retard par rapport à notre déclaration du 3 septembre 2009, mais vous assurons qu'ils seront inaugurés après les vacances, si possible fin août, au plus tard septembre, naturellement 2010."

M. John Buchs, PLR : "Je remercie infiniment le conseiller municipal, M. Pierre Jeanneret, pour cette réponse très détaillée. J'espère vraiment qu'on en finisse une fois avec toute cette problématique. Je sais qu'il y a des difficultés. Je vous remercie de votre travail."

M. Thierry Egli, AJU : "Les travaux de construction du garage souterrain de l'école à journée continue ont débuté. Bien évidemment, ce projet ne comprend pas qu'un garage, mais

surtout le bâtiment de l'école. Nous souhaiterions savoir ce qu'il en est de la construction du bâtiment lui-même. Quand le bâtiment sera-t-il achevé ? Quelle est la situation actuelle du Griffon, en particulier est-ce que les locaux provisoires donnent toute satisfaction ?"

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Concernant le bâtiment de l'école à journée continue, le permis n'a pas été délivré pour l'instant puisqu'il y a une opposition. Les soumissions sont rentrées, nous espérons les traiter le mieux possible pour ne pas avoir de recours maintenant. Quant à vous annoncer des dates, c'est difficile. Je n'ai pas de boule de cristal. Lorsqu'il y a une opposition, on ne sait pas quand le préfet du Jura bernois traite les dossiers. C'est difficile de vous donner une date, mais j'aimerais bien que ce soit avant la fin de cette année, afin que l'on puisse profiter du prêt sans intérêt. Quant au Griffon, à part quelques problèmes de résonance, lorsque tous les enfants crient en même temps, il semble que les personnes en charge des enfants soient tout à fait contentes des locaux. Le problème de résonance va être réglé prochainement."

M. Thierry Spring, chef du département de la jeunesse. "Je me permets de compléter la réponse concernant le Griffon, puisque c'est plutôt ma partie. Au niveau des locaux, ils donnent satisfaction. Toutefois, ils sont petits, car il faut savoir qu'actuellement il y a 180 enfants inscrits et qu'à la rentrée, il est prévu 210 enfants. Il y a pour le module de midi, plus de 60 enfants prévus à la rentrée. Nous avons pris des dispositions pour monter d'un étage à la Salle Saint-Georges pour le repas de midi. Nous avons pris contact avec la Paroisse, qui nous a donné l'autorisation pour l'utilisation des locaux sans toujours avoir la contrainte de remettre les tables en place. Ceci est toujours du provisoire qui donne satisfaction. Tant que c'est du provisoire on peut s'en contenter."

M. Daniel Müller, PLR : "Lors de la séance ordinaire du Conseil de ville du 12 mars 2009, le parti libéral radical a déposé une interpellation concernant la canalisation d'une source au Nord du bâtiment rue Agassiz 1. Nous référant à la réponse donnée lors de la séance précitée par M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, qui annonçait des démarches concrètes pour le printemps 2010, nous souhaitons connaître ce qui a été réalisé afin de résoudre les problèmes inhérents à la canalisation de cette source, en particulier pour diminuer les nuisances sonores qui peuvent lors de fortes pluies déranger les habitants de l'immeuble Agassiz 1."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "J'ai pris connaissance de cette petite question dans la journée. Je n'ai pas du tout eu le loisir de me renseigner sur ce qui a été fait pendant ce printemps 2010 et puis en ce début d'été, si l'on peut appeler ceci un été. Je vais répondre précisément à cette question lors de la séance du mois de septembre."

M. John Buchs, PLR : "Le 14 février 2008, notre conseil a accepté à l'unanimité le règlement relatif à l'octroi d'un montant de CHF 70'000.- à la vie sportive, associative et culturelle de Saint-Imier. Selon l'art. 7 du règlement précité et adopté par notre conseil, le Conseil municipal s'adresse aux bénéficiaires des aides ponctuelles et sollicite de leur part un bilan de leur effet. Sur cette base, le Conseil municipal établit un rapport soumis au Conseil de ville. Nous demandons que ce rapport soit soumis à notre conseil, dans la mesure du possible, avant la fin de la présente législature."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous veillerons à accéder à votre demande."

M. John Buchs, PLR : "Très bien. Je prends la parole encore une dernière fois sur ce point de l'ordre du jour. Lors de la séance du Conseil de ville du 16 juin 2005, notre Conseil décidait à l'unanimité des membres présents l'ouverture d'une procédure en responsabilité civile contre l'architecte qui a réalisé l'assainissement des bâtiments administratifs. Cet objet avait d'ailleurs déjà donné lieu à une discussion nourrie au moment du rapport et décompte lors de la séance du Conseil de ville du 17 juin 2004. Il y a 5 ans, à un jour près, que la

procédure a été ouverte. Nous aimerions savoir quels sont les résultats obtenus à ce jour ? Quels sont les frais qui ont été engagés dans cette procédure par notre commune ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "La procédure est actuellement pendante devant le Tribunal d'arrondissement judiciaire I à Moutier. Durant la procédure, des témoins ont été entendus, une expertise menée, ainsi qu'une expertise complémentaire. Des pourparlers ont eu lieu, mais ils n'ont débouché sur aucun accord. Le jugement devrait intervenir dans les prochaines semaines, selon toute vraisemblance. S'agissant des frais avancés par la Municipalité dans le cadre de ce litige, ils figurent sous la rubrique 029.318.10 "Procédure en responsabilité bâtiments communaux" des comptes. Du début de la procédure à ce jour, ils s'élèvent à CHF 65'051,30.- au total, frais de justice, d'expertises et d'avocat compris. Je tiens à préciser que les frais d'avocat sont ceux du mandataire de la commune, parce qu'il a semblé important d'avoir un regard extérieur, et en aucun cas celui de votre serviteur."

M. John Buchs, PLR : "Je remercie M. le maire pour ces précisions et le détail de l'action. Il est à souhaiter qu'on en termine le plus rapidement possible avec cette procédure pour que l'on puisse boucler ce dossier. Nous savons que dans d'autres cas, cela a duré 15, 16, voire 17 ans."

15. Réponses aux petites questions

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je réponds à trois petites questions datant du 23 avril 2010. Tout d'abord, celle de M. Patrick Tanner, AJU, qui souhaitait savoir s'il était prévu de remédier aux mauvais états des routes de Mont-Soleil et notamment de la route située sous le Sport-Hôtel, et ainsi que celle partant de la station supérieure du funiculaire en direction de La Crémérie, route présentant des trous dignes d'effrayer les amortisseurs des 4x4 et autres tracteurs, selon lui. Alors, les travaux ont été faits. Je voudrais juste rappeler que les routes de Mont-Soleil ne sont de loin pas les plus mal loties de l'ensemble du réseau routier communal. Nous avons investi beaucoup en 2009, notamment dans le chemin que nous appelons "Belvédère - funiculaire", pour une réfection totale avec une pose de tapis atteignant presque CHF 90'000.-. En 2010, nous venons de finir la partie "Gindrat-transformateur" (ce sont les termes que nous employons, peut-être n'arrivez-vous pas à situer ces endroits exactement) et lorsqu'il s'arrêtera de pleuvoir, nous ferons du taconnage entre le carrefour du "Belvédère" et la sortie de la forêt (c'est-à-dire une portion de route pas très longue mais particulièrement abîmée). Total CHF 93'500.- environ. A cela, vous devez rajouter le nouveau produit "nid de poule" que nous allons tester. A Saint-Imier, il sera testé sur une journée, et à Mont-Soleil également. Cela coûte CHF 5'000.- la journée. Il paraît que c'est un produit merveilleux pour les "nids de poule". Nous allons essayer."

Pour ce qui est de la question de M. Pierre-Yves Baumann, FC, concernant les déchets se trouvant sur la place de pique-nique ou de stationnement au niveau de la montée de Mont-Crosin, je vous signale que cette place appartient au canton. C'est le canton qui enlève la poubelle en période hivernale, car l'hiver abîme les poubelles. Cette mesure nuit à la propreté de l'endroit. Nous avons passé, à trois hommes, plus d'une demi-journée avec douze sacs poubelle de 110 litres pour ramasser la "merde" (excusez-moi du terme, mais c'est le seul qu'on puisse utiliser) dispersée sur le fameux talus. Nous n'avons vraiment pas d'autres moyens que d'aller nettoyer un terrain qui n'appartient pas à la Municipalité.

Je réponds également à Mme Joëlle Häller, PLR, qui avait posé une question concernant un canal technique souterrain de grande taille sous la route cantonale. Alors, l'idée est magnifique, tout le monde serait favorable à cela. Sachez que cela coûte entre 7 et 8 millions le kilomètre. Je n'ai pas fait le calcul pour la traversée de la route cantonale, mais cela doit être un calcul très intéressant. Ce genre de canal ne se fait que dans certains carrefours à

Zurich et à Lausanne, qui sont des carrefours stratégiques, que l'on ne peut pas ouvrir. Cela ne se fait nulle part ailleurs. Pour Saint-Imier, il y aurait des problèmes considérables, puisque tous nos branchements sont vers les maisons, à l'extérieur de la route cantonale, et non pas au centre. Cela voudrait dire qu'il faudrait refaire tous les branchements électriques, eaux, gaz, et nous n'avons certainement pas les moyens de réaliser tout cela. C'est un rêve magnifique, mais également une utopie."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Merci beaucoup au conseiller municipal, M. Michel Jeanneret, pour sa réponse. Je peux vous dire que mon indicatrice n'est autre que mon épouse, et elle tient à vous remercier. Effectivement, après l'intervention, la place avait une toute autre allure et était un peu plus "potable". L'état d'avant était abominable. Maintenant, pour résoudre ce problème, est-ce que le canton doit prendre sa part de responsabilité ou la bourgeoisie ? C'est à voir. Merci de votre intervention."

Mme Joëlle Häller, PLR : "Je ne suis pas du tout satisfaite de votre réponse pour les raisons suivantes :

1. Combien de bâtiments du centre ville ne sont pas, à l'heure actuelle, raccordés aux réseaux des eaux usées via la Step ? Et il y en a quelques-uns.
2. Comment allez-vous réaliser ces raccordements ?
3. Est-ce qu'une étude, à ce sujet a été faite pour la dernière étape de la réfection de la route du centre ville ?
4. Qui paie ces raccordements et à combien estimez-vous l'investissement pour la commune ?

J'estime personnellement, y compris envers d'autres citoyens et propriétaires qui paient leurs dus pour les eaux usées, qu'il serait plus que correct que tout le monde soit traité équitablement."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je n'ai pas de chiffre, je ne suis pas une machine à cracher des chiffres. Je pense que là, il y a une confusion terrible. On fait une confusion entre un canal technique qui serait quelque chose de parfaitement utopique, qui permettrait de mettre au même endroit tout ce qui est conduites d'eau propre, d'eau usée, de gaz, d'électricité, Diatel, etc..., c'est cela un canal technique. Le problème des eaux usées dans la partie centrale de Saint-Imier, c'est quelque chose qui fait partie du Plan général d'évaluation des eaux (PGEE). Nous savons exactement ce qu'il va falloir faire lorsque nous entameront les deux étapes centrales de la route cantonale. A ce moment-là, un certain nombre de travaux liés au PGEE vont être réalisés. Comme ceux qui le sont actuellement à la rue du Collège. Je ne pense pas qu'un habitant du centre de la ville de Saint-Imier échappera ou échappe encore aujourd'hui au fait que ses eaux se retrouvent au SESE ou dans le collecteur intercommunal. Je comprends mal la portée de votre question."

M. Stéphane Boillat, maire : "Lors d'une précédente séance, M. Yves Baumann, FC, demandait le nombre de personnes naturalisées depuis que la procédure a été modifiée, et s'il était possible de connaître leur nom. Concernant le nombre : en 2007, 31 décisions de naturalisation ont été rendues, et elles ont concerné 62 personnes, du fait qu'une décision peut inclure plusieurs membres d'une même famille, les enfants en particulier; en 2008, 12 décisions ont été rendues, et elles ont concerné 26 personnes; en 2009, 9 décisions ont été rendues pour 15 personnes concernées; enfin, en 2010, 5 décisions de naturalisation ont été rendues à ce jour, pour 10 personnes concernées. Concernant la publication du nom, la commission de gestion, autorité communale de protection des données, a siégé très récemment. De l'examen auquel elle a procédé, il ressort que le nom des personnes naturalisées ne peut être publié ou communiqué que si celles-ci ont consenti à cette communication. Le Conseil municipal déterminera la suite à donner en fonction des recommandations de la commission de gestion."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Je remercie M. le maire pour ces informations précises et cette pratique particulière concernant les noms qui est effectivement délicate et pour laquelle vous avez donné les éléments essentiels. Nous attendons la suite."

M. Patrick Tanner, AJU : "Je me permets de revenir sur la réponse du conseiller municipal, M. Michel Jeanneret. Je vous remercie pour ce magnifique tapissage à Mont-Soleil. Je voulais encore vous demander, en complément, est-ce que le produit miracle "nid de poule" est prévu sur la route en direction de La Crémérie ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je vous dévoile le programme d'intervention. Ce sont des installations, un camion, qui procèdent à ce travail. Nous payons CHF 5'000.- la journée. Le travail consiste à faire tout ce qui peut être réalisé en une journée. D'abord, il est prévu de travailler entre le pont du funiculaire et puis le carrefour du "Belvédère". Puis, dans un deuxième temps en direction de La Crémérie, puisqu'il y a aussi des trous dans cette partie."

M. Patrick Tanner, AJU, remercie le conseiller municipal.

M. Yves Houriet, PLR : "Je voulais juste signaler aux personnes qui sont intervenues, que sur le trajet du funiculaire, il n'y a pas de nid de poule. Donc, on peut l'utiliser sans problème."

M. Stéphane Boillat, maire : "J'ai une réponse à apporter à M. Thierry Egli, AJU, concernant les heures d'ouverture de l'Office de l'état civil de l'arrondissement du Jura bernois et du centre des documents d'identité de Courtelary. Toutefois, je vous montre la réponse, et au vu l'heure avancée, je vous propose que son contenu figure dans le procès-verbal."

Les membres sont d'accord avec la proposition de M. le maire.

Voici la réponse en question :

"Courtelary, le 3 mai 2010

Concerne : heures d'ouverture de l'office de l'état civil de l'arrondissement du Jura bernois et du centre de documents d'identité de Courtelary.

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous accusons réception de votre lettre du 8 avril dernier et qui a retenu toute notre attention. Ci-dessous nous essayerons de vous apporter quelques éléments de réponse.

Le 15 janvier 2008, le Conseil exécutif a décidé de réduire le nombre des offices de l'état civil à 7 arrondissements pour tout le canton de Berne. Entre temps, avec l'arrivée du nouveau passeport biométrique, il a décidé, également de créer 7 centres de documents d'identité, dont 4 raccordés à un office de l'état civil.

Les 3 centres de documents d'identité « indépendants » se situant à Berne, Bienne et Thounne ont des heures d'ouverture élargies, y compris le samedi. Par contre, les 4 autres centres qui sont liés à un office de l'état civil ont adapté leurs horaires à celui du personnel de l'office de l'état civil. C'est le cas pour l'office de l'état civil de l'arrondissement du Jura bernois et du centre de documents d'identité de Courtelary.

Pour information, le Jura bernois comptait 3 offices de l'état civil – un par district – jusqu'à fin 2009, avec 3,8 EPT (EPT = équivalent plein temps), répartis sur 6 personnes, dont 5 à temps partiel. Après la réorganisation, il a été attribué 3,9 EPT au Jura bernois, c'est-à-dire

0,1 EPT supplémentaire pour effectuer le même travail de l'état civil, mais avec en plus l'enregistrement des passeports biométriques, répartis également sur 6 personnes, dont 5 à temps partiel. Précisons toutefois encore qu'une 7^e personne travaille actuellement à 50%, avec un contrat à durée limitée pour faire de la ressaisie informatique (enregistrement dans le système informatique de l'état civil Infostar de toutes les personnes vivantes et originaires de l'une des 49 communes du Jura bernois). Cette 7^e personne, bien qu'elle soit une aide précieuse pour divers travaux annexes, et notamment en ce qui concerne les passeports biométriques, n'est pas prise en compte dans les 3,9 EPT.

Les heures d'ouverture des offices de l'état civil de Moutier et de Courtelary jusqu'à fin 2009 étaient les suivantes:

Lundi et vendredi matin : 09.00 – 11.00 h.
Mardi et jeudi après-midi : 14.00 – 16.00 h.
Mercredi : fermé

Remarque: pour l'office de l'état civil de La Neuveville, uniquement sur rendez-vous ! Ces heures d'ouverture « réduites » n'ont suscité que très peu de remarques.

Dès 2010, les heures d'ouverture ont été fixées (élargies) comme suit:

Lundi: matin fermé – 13.30 à 16.30 h.
Mardi à jeudi: 08.30 à 11.30 h. – 13.30 à 16.30 h.
Vendredi: 08.30 à 11.30 h. – après-midi fermé

C'est sur l'insistance du soussigné que les lundis matins et les vendredis après-midi ne sont pas ouverts au public. Ceci pour les raisons suivantes : les lundis matins permettent les séances avec le personnel, l'instruction et/ou le travail pour l'état civil sans être « dérangé ». Il en va de même pour les heures d'avant 08.30 h. et d'après 16.30 h. Les vendredis après-midis sont réservés aux mariages, y compris les mariages externes (La Neuveville). Remarque pour l'état civil : 11.30 h. et 16.30 h. correspondent au début du rendez-vous - une préparation de mariage peut durer jusqu'à 12.30 h. respectivement 17.30 h.

Par ailleurs, du mois d'avril au mois d'octobre, des mariages sont célébrés le samedi, ce qui engendre également des heures supplémentaires qu'il faut pouvoir compenser à un moment donné.

L'office de l'état civil de l'arrondissement du Jura bernois et du centre de documents d'Identité de Courtelary est la plus petite unité dans le canton de Berne. Avec ses 3,9 EPT il est difficile de le gérer et il n'y a que très peu de marge de manœuvre. Il suffit que l'un des collaborateurs soit malade ou en vacances et le fonctionnement devient très boiteux. Par conséquent il est impensable avec un tel effectif d'ouvrir l'office plus longtemps, voire le samedi. Une enquête auprès de la population de la région effectuée en 2008 a démontré relativement peu d'intérêt pour une ouverture d'un centre de documents d'identité le samedi.

Encore quelques précisions concernant le fonctionnement des commandes de passeports biométriques : Les personnes doivent obligatoirement prendre rendez-vous via le call center à Bienne (ou par internet) ; ensuite le dossier est préparé et envoyé électroniquement au centre de document d'identité choisi par le client (il est possible de prendre rendez-vous dans n'importe lequel des sept centres du canton). La personne qui se présente au guichet sans rendez-vous est malheureusement renvoyée après avoir été informée de la marche à suivre.

Le travail pour l'enregistrement des passeports à Courtelary se déroule ainsi : début de matinée, contrôle si toutes les personnes qui ont rendez-vous se trouvent bien dans le système; prise de photos, saisie des empreintes digitales, signature et encaissement des

émoluments. Puis il faut finaliser la commande par l'envoi à la production et l'annulation de l'ancien document. Il n'est pas rare que la personne qui a travaillé aux passeports quitte sa place une bonne heure après la fermeture des bureaux !

Une dernière précision : avec ses sept centres de documents d'identité, le canton de Berne est loin devant les autres cantons qui n'ont qu'un ou deux sites au maximum...

Tout en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Office de l'état civil
Arrondissement du Jura bernois

Paul Neuenschwander
Chef d'office"

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Concernant la petite question de M. Roland Amstutz, PLR, concernant les WC de la gare, nous avons demandé au gérant du magasin Avec s'il était d'accord de mettre à disposition de tous les utilisateurs de la gare, les WC de son magasin contre une certaine somme versée par la Municipalité pour l'entretien. Il en est ressorti que la somme que nous avons proposée n'est pas suffisante à ses yeux. Je tiens à vous dire que le Parc régional Chasseral a sollicité un agrandissement du bâtiment de l'Office du tourisme. Deux personnes supplémentaires vont être engagées, d'où le manque de place. Des WC seront englobés dans le projet d'agrandissement."

M. Roland Amstutz, PLR : "Je remercie le conseiller municipal, M. Michel Bastardoz, pour ce complément. J'espère qu'avec cet agrandissement on réglera définitivement ce problème."

M. Patrick Tanner, AJU : "Je me permets de revenir aux nouvelles. J'avais déposé une interpellation qui s'intitulait "Ça me dit sport" et j'aimerais savoir si une suite lui a été donnée."

M. Thierry Spring, chef du département de la jeunesse : "Je peux répondre par l'affirmative. C'est Mme Eyer, déléguée interjurassienne à la jeunesse, qui a ce dossier en mains. Pour l'instant, nous avons juste reçu une information. Nous vous informerons lorsque le dossier sera complet."

16. Divers et imprévu

M. John Buchs, PLR : "J'aimerais, Madame la 1^{ère} vice-présidente, au nom du parti libéral radical vous féliciter et vous remercier pour la conduite de cette séance, puisque cela est dû au fait que notre présidente, Mme Talika Gerber, PLR, est absente en raison de ses examens finaux en économie, toute cette semaine. Merci de votre engagement. Vous l'avez très justement dit, il s'agit de la séance la plus compliquée de l'année. J'espère que vous n'en garderez pas un mauvais souvenir. Si vous êtes présidente l'année prochaine, vous serez la seule qui aura présidé deux fois la séance de juin. Merci beaucoup Madame."

...Applaudissements... .

M. Patrick Linder, SOC : "Juste une question que nous nous posons, l'Imériale a lieu la semaine prochaine. Habituellement, le Conseil de ville défile. Avons-nous une information à ce sujet ?"

Mme Henriette Zihlmann, 1^{ère} vice-présidente : "Alors, je vous informe que notre vice-chancelier, M. Tiago Rodrigues, m'a fait part en début de séance que vous allez recevoir une information concernant le cortège qui aura lieu comme les années précédentes. Vous êtes d'ores et déjà invités à y participer."

M. Patrick Linder, SOC : "Merci beaucoup."

Mme Henriette Zihlmann, 1^{ère} vice-présidente : "Je vous remercie de m'avoir permis de mener à bien ce Conseil de ville."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 30.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
La 1^{ère} vice-présidente : Le vice-chancelier :